

Sous la direction de
Frédéric LAMBERT

PRIÈRES ET PROPAGANDES

Études sur la prière dans les arènes publiques

suivi du livre I de *La prière* de Marcel Mauss



hermann

I

La politisation des espaces dans les territoires
laïcs de la République française
Analyse du débat
autour de la « petite phrase » de Marine Le Pen
sur la prière de rue musulmane

CAMILA ARÊAS

La représentation médiatique de la prière dans l'espace public soulève des questionnements géographiques et spatiaux qui mettent en évidence les enjeux socio-politiques sous-jacents au débat public sur la territorialité du fait religieux dans les sociétés laïques. Dans la République française contemporaine, nous constatons que le fait religieux devient un fait ostensiblement politique au moment où il prend forme au sein du territoire national, à travers les signes religieux et les rassemblements spirituels. Une telle présence du religieux est rendue davantage visible à travers les médias : le débat public autour des expressions religieuses (telles que le foulard, le voile intégral et la prière de rue) est une arène ouverte aux confrontations politiques.

Dans ce contexte, notre étude porte sur le débat télévisuel autour de la « petite phrase » de Marine Le Pen comparant la prière de rue musulmane à une « occupation ». La déclaration a déclenché une polémique nationale autour de la légalité de la prière sur la voie publique, et autour du manque de lieux de culte musulman en France. Ce moment discursif a été celui

d'un débat politique plus large sur la place de la religion dans les territoires laïcs de la République.

La répercussion de la « petite phrase » à la télévision, regroupant les diverses émissions consacrées à ce sujet, est précisément notre objet d'étude. Le corpus étudié regroupe l'ensemble des émissions d'information et de débats des chaînes TF1, France 2, France 3, France 5, France 24, M6, BFM TV, LCI et i>Télé diffusées entre le 11 décembre 2010¹ et le 31 mai 2011². Sur un ensemble de 86 émissions regardées, nous en avons sélectionné 17 dont le contenu était plus en conformité avec les axes de notre recherche³.

Cet article est structuré en deux parties. Dans la première, nous nous concentrerons sur l'analyse sémiotique de la « petite phrase » de Marine Le Pen : nous l'interrogerons à partir de ses caractéristiques énonciatives, discursives et pragmatiques, ainsi qu'à partir de ses conditions de production et de circulation dans les espaces politiques et médiatiques. Il s'agit de comprendre la « petite phrase » de Marine Le Pen comme un objet coproduit par les médias (journalistes et dispositifs de médiation) et les politiques (politiciens et leurs auxiliaires de communication), donc révélatrice des relations entre ces deux « camps », et des interdépendances de leurs acteurs.

Dans la deuxième partie, à l'aide de notions empruntées au champ philosophique, nous nous pencherons sur la polémique médiatique autour de la « petite phrase », de manière à comprendre comment les termes géographiques, politiques et juridiques qui surgissent dans ce débat attestent d'une dispute politique de « territoires ». Notre objectif est de rendre intelligible

1. Date de la première déclaration de Marine Le Pen.

2. Après la création par Claude Guéant, alors ministre de l'intérieur, d'un groupe de travail interministériel pour analyser la question du manque de lieux de culte musulman.

3. TF1 : 7 et 21 janvier 2011 ; France 2 : 14 avril 2011 ; France 3 : 13 et 15 décembre 2010 ; France 5 : 19 décembre 2010 et 17 février 2011 ; France 24 : 23 décembre 2010 ; M6, 11 décembre 2010 ; BFM TV : 13 et 17 décembre 2010 ; LCI : 11, 12, 16 et 17 décembre 2010, 5 avril 2011 ; i>Télé, 1^{er} mars 2011.

les enjeux sociopolitiques sous-jacents à la discussion autour de la spatialité, voire la géographie, du fait religieux en France.

C'est précisément face à la potentielle menace « territoriale » musulmane – menace politique par excellence – incarnée par la prière dans la rue qu'il nous semble intéressant d'analyser la « petite phrase » de Marine Le Pen, comme une stratégie rhétorique, comme un acte de langage performatif consistant à refaire le territoire, c'est-à-dire, à démarquer, à réactualiser et, donc, à *re-territorialiser* les espaces et les identités connus de la République française. Cette stratégie rhétorique exprime, à travers la « petite phrase », un mot d'ordre.

I. REGARD SÉMIOTIQUE SUR LA « PETITE PHRASE »

Nous nous proposons de penser la dimension énonciative et politique de la « petite phrase » de Marine Le Pen dans une perspective socio-sémiotique centrée sur la dimension socio-politique de la discursivité et l'inscription sociale du sens. Il s'agit d'analyser ses conditions et modalités de production et de circulation dans l'espace social et la sémiosphère, ainsi que ses raisons d'apparition, sa trajectoire, sa performativité et sa force polémique. En pleine campagne pour la présidence du Front national, la « petite phrase » de Marine Le Pen a été ainsi énoncée lors d'une réunion du parti, le 11 décembre 2010 :

D'abord *c'était* rue Myrha, et maintenant il y a dix ou quinze endroits où, de manière régulière, un certain nombre de personnes viennent pour accaparer les territoires. Je suis désolée, mais pour ceux qui aiment beaucoup parler de la seconde guerre mondiale, s'il s'agit de parler d'occupation, on pourrait en parler, pour le coup, parce que ça, c'est une occupation du territoire.

Immédiatement, la déclaration a fait l'objet d'une qualification explicite sous le terme de « petite phrase », s'imposant au centre de l'attention médiatique. Les fragments de ce discours, plus ou moins décontextualisés, ont fait l'objet de reprises

dans et par les médias, notamment en raison de leurs caractères remarquables et polémiques. Catégorisée négativement, la « petite phrase » a été l'objet de critiques et de condamnations de la part des médias et des responsables politiques, qui ont rapidement suggéré un « mauvais calcul » de la part de Marine Le Pen, un « dérapage » ou même une « dégénérescence du discours politique vers le populisme ».

Dans une analyse sémiotique de cette déclaration, nous notons qu'elle présente toutes les caractéristiques qui correspondent à la catégorie des « petites phrases » proposée par Alice Krieg-Planque⁴, auteur qui a consacré plusieurs études aux formules discursives.

- Nous pouvons signaler qu'elle présente les principaux traits de la catégorie : péjorative et dépréciative (ici vers l'Autre musulman), associée à l'agressivité, à l'insulte, à l'injure, à la surface et à la forme par opposition au débat de fond, qui serait le débat sur le manque de lieux de culte.
- Elle présente les principales caractéristiques sémantiques et formelles des petites phrases : elle est concise et chargée sémantiquement (notamment autour de termes géographiques tels que « territoire », « accaparer », « occuper »), elle est toute prête à être découpée et véhiculer un ensemble complexe de positions qu'elle condense sur l'immigration et la laïcité (d'où sa force d'attraction) ; et, encore, elle est porteuse de figures et formes favorables à la mémorisation et à la reprise qui s'appuient sur la *doxa* et sur le *topos*, comme elle se joue ici de la métaphore d'occupation et de la référence à la seconde guerre mondiale.
- Elle porte quelques-uns des impératifs qui participent à la création et à la circulation des « petites phrases », comme la quête de visibilité et le contrôle de l'agenda politique et médiatique (notamment à la veille des élections internes du Front national).

4. Voir Alice Krieg-Planque et Caroline Ollivier-Yaniv, « Poser les “petites phrases” comme objet d'étude », *Communication et Langages. Les « petites phrases » en politique*, n° 168, juin 2011, p. 36.

- Elle présente les caractéristiques argumentatives et pragmatiques des « petites phrases », comme l'argument par analogie (qui produit ici un impact) et la valeur pragmatique des termes, dont le ton de dénonciation et d'accusation confèrent à l'énoncé une performativité et une dimension événementielle. Nous pouvons ainsi le comprendre comme un acte de discours, un mot d'ordre, qui vise à l'affirmation de soi, à s'imposer, voire s'opposer à l'autre, à le remettre en cause et à lui assigner une place dans un système social.

Le recours à l'histoire nationale et à tout un imaginaire sociopolitique autour de la seconde guerre mondiale est valorisé comme manière de défendre la souveraineté française face à la menace identitaire représentée par l'Autre, musulman, menace ici incarnée par la prière dans la rue. Dans ce cas, le mot « occupation » porte une « historicité », terme de Judith Butler pour décrire une histoire devenue « intérieure au nom (ici, l'histoire de l'invasion nazie) qui constitue sa signification contemporaine (ici, l' « invasion immigrante »), à travers la sédimentation de ses usages et la répétition qui donne sa force au nom⁵ ». Inter-discursive, l'expression est surdéterminée par son actualisation médiatique, qui la constitue en élément pathémique. Nous comprenons ainsi que le terme « occupation » n'est pas une simple métaphore ou un témoignage, voire une actualisation de la réalité perçue, mais un mot dont le statut d'acte le constitue en phénomène. Il s'agit de faire croire aux individus qu'il n'y a pas d'autre conséquence que celle énoncée – la perte du territoire national – et pas d'autre but à suivre que celui annoncé – le reconquérir. Ainsi s'opère un glissement logique d'une causalité possible à une causalité inéluctable, qui sera encore mieux travaillé par Marine Le Pen les jours suivant celui de la « petite phrase » initiale. Dans une allocution au siège du Front national elle multiplie ses propos :

5. Judith Butler, *Le pouvoir des mots. Discours de haine et politique du performatif*, traduction par Nordmann Charlotte, Paris, Éditions Amsterdam, 2004, p. 59.

J'insiste sur la dénonciation de l'occupation d'un certain nombre de parties de notre territoire où les gens cherchent à imposer la loi religieuse et à la substituer aux lois de la République. [...] S'agissant du terme occupation, je persiste et signe : lorsque les dirigeants politiques commencent à avoir peur des mots, ils se condamnent au déni et donc à une cécité chronique et dangereuse. Mes propos ne constituent en aucune manière du dérapage, mais une analyse tout à fait réfléchie, d'autant plus assumée qu'elle ne procède que d'une banale constatation d'une réalité physique et juridique. Je ne fais qu'exprimer tout haut ce que tout le monde pense tout bas. Il apparaît aujourd'hui évident que le vrai défenseur de la République, c'est moi.

Les expressions « j'insiste sur la dénonciation » et « je persiste et signe » portent la marque illocutoire de ces énoncés qui se présentent à la fois comme *exercitifs*, *expositifs* et *assertifs*. Selon la taxonomie de John Austin, ils sont *expositifs* parce qu'ils s'insèrent dans le déroulement de l'argumentation et aussi *exercitifs* en fonction de leur visée accusatoire, qui renvoie à l'exercice de pouvoirs et de droits. Selon la taxonomie de John Searle, ils peuvent encore être compris comme *assertifs* dans la mesure où ils engagent la responsabilité de Marine Le Pen sur l'existence d'un état des choses, sur la vérité de la proposition exprimée, incarné par l'expression « banale constatation d'une réalité physique et juridique ». À cet égard, nous pouvons avancer que la force illocutoire de ces énoncés, et l'efficacité de leur caractère performatif, dépendra du partage d'un système axiologique avec le public et d'une opération d'identification ou de refus avec l'intention signifiante de Marine Le Pen.

À la base du contrat énonciatif de complicité que Marine Le Pen veut établir avec le public, le désordre social est présenté comme un état de fait : le citoyen français est la victime, l'ennemi musulman est la source du mal, et Marine Le Pen la solution salvatrice. Nous voyons que la direction de l'acte de discours va des mots au monde. L'évocation du danger concernant l'imposition de la loi religieuse dans les territoires laïcs de la République joue aussi avec la dimension pathémique de la rhétorique. L'idée porte des mythes et des symboles qui trouvent un écho

dans les imaginaires sociaux et politiques capables d'entraîner une adhésion affective, voire pulsionnelle.

La surassertion, c'est-à-dire le phénomène par lequel un fragment se présente dans le discours comme détachable, phénomène qui fonde les « petites phrases », est illustrée par de nombreux exemples de séquences télévisuelles. Force est de constater que dans toutes les réductions et reformulations des déclarations de Marine Le Pen, les petites phrases médiatiques repérées dans notre corpus sont plus centrées sur la pertinence et la légitimité de l'usage du terme « occupation » que sur les enjeux sociaux autour de la pratique publique de la prière et le manque de lieux de culte. Les séquences télévisuelles montées par les équipes de journalistes reprennent, découpent, et reformulent les énoncés en fonction de leurs potentiels d'actualité, d'imprévisibilité, de saillance, de prégnance, qui leur permettent de « faire événement ». Nous voyons ainsi que « le don de la petite phrase dont on se souvient⁶ », formule de George Orwell, est autant politique que médiatique.

Il est intéressant de noter que l'analyse de la « petite phrase » a aussi été développée par les acteurs invités des émissions de débat. « Dérapage », « gaffe » ou « atout rhétorique » ? Ainsi, alors que Jacques Sapir, invité du programme *Ce soir ou jamais* a remarqué que « la politique ne se réduit pas aux petites phrases⁷ », Edgar Morin, un de ses interlocuteurs, a qualifié la formule d'« abjecte et symbolique⁸ ». Dans une autre émission du même programme, deux jours après, Emmanuel Todd a signalé « l'utilisation incantatoire du mot République⁹ », alors qu'Alain Jakubowicz ajoutait : « Ce n'est pas parce que Marine Le Pen multiplie la répétition du terme "République" que ses propos

6. George Orwell, « À ma guise. Chroniques 1943-1947 » cité par Alice Krieg-Planque in « Les "petites phrases" : un objet pour l'analyse des discours politiques et médiatiques », *Communication et Langages. Les « petites phrases » en politique*, n° 168, juin 2011, p. 34.

7. *Ce soir ou jamais* : « Revue de presse 2010 », France 3, 13 décembre 2010.

8. *Ibid.*

9. *Ce soir ou jamais*, France 3, 15 décembre 2010.

sont républicains.¹⁰ » Dans une analyse qui sert à notre étude, Emmanuel Todd a affirmé que le mot « républicain » a pris une « valeur religieuse et une composante autoritaire¹¹ ».

Comprenant avec Alice Krieg-Planque que les commentaires méta-discursifs autour des « petites phrases » nous permettent de dégager ses valeurs et traits de signification en discours, l'analyse des émissions-débats de notre corpus montre que l'expression « petite phrase » a été mobilisée pour disqualifier à la fois la stratégie rhétorique de Marine Le Pen et aussi la survisibilité que lui ont donnée les médias. L'évaluation du caractère stratégique de contrôle de la parole a été au centre des préoccupations des acteurs politiques et médiatiques concernés. Ainsi, l'appréciation de la « petite phrase » fonctionne comme un « instrument du jugement moral en politique¹² » et se montre fortement révélatrice des relations et des interdépendances entre les camps politiques et médiatiques – lesquelles ont aussi été sujets des émissions de débat.

Illustrative de cette posture critique, une émission du programme *Médias, le magazine* de France 5, quelques jours après la « petite phrase », a été entièrement dédié au sujet sous le titre « Marine Le Pen, au nom du père ». Ici, la journaliste Clarisse Froissart fait une revue de presse très riche en images, avec un commentaire *off* qui la présente sous un récit explicatif et surtout argumentatif. Reprenons donc cette séquence :

Une petite phrase qui fait le tour des médias. La provocation est à la télé, à la radio, à la Une de la presse et dans les hebdos. Elle est partout. Consécration, elle fait même son apparition aux *Guignols de l'info*. Quelles sont les recettes de son ascension médiatique ? Utilise-t-elle les mêmes ressorts de communication que son père ? Très vite, une conférence de presse s'est organisée au siège du FN et là encore, les médias sont nombreux à se déplacer [...] Un coup médiatique réussi, la femme politique jubile. Cette polémique va pourtant à l'encontre

10. *Ibid.*

11. *Ibid.*

12. Alice Krieg-Planque, art. cit., p. 41.

d'une stratégie de communication qui tente au contraire de dé-diaboliser le FN. Marine représente la nouvelle génération, elle n'est pas opposée à l'avortement, contrairement à son père, et se dit plutôt populiste que d'extrême droite, la femme envoie une image agréable aux journalistes.

Comme le remarque plus tard, dans ce même reportage, Saïd Mahrane, journaliste politique au *Point* : « Marine est sympathique, ouverte et ne refuse pas le débat. Comme elle-même le dit, c'est une bonne cliente pour nous journalistes.¹³ »

À travers l'analyse des choix du dispositif télévisuel dans lequel ces images sont montrées, de la construction de leurs schémas temporels et de causalité, ainsi que des questions qui interpellent la curiosité du téléspectateur et les analogies avec son père, nous observons que ce récit médiatique finit par constituer une sorte d'*agenda-setting* pragmatique : si la « petite phrase » est questionnable, elle a consacré la médiagenie de Marine Le Pen. Ce message, qui est soutenu par l'ensemble du dispositif rhétorique et visuel de sa mise en scène, ne sera complété et précisé qu'en fonction du rattachement de la « petite phrase » à la situation de la communication et des motifs de son énonciation : à Lyon, dans le cadre de primaires du Front national, c'est-à-dire, sur le terrain de son concurrent Bruno Gollnisch. Nous comprenons ainsi la politisation de la « petite phrase » en fonction de son contexte d'énonciation, qui est ce qui motive l'énonciation même et porte donc la trace de sa signification : la « petite phrase » est en effet le support discursif et médiatique fondamental d'une stratégie politique motivée par des trajectoires et des places à défendre et à conquérir au sein même du parti d'extrême droite.

À propos de l'étroite relation entre professionnels des médias et hommes politiques, Bruno Gollnisch, invité du programme de Ruth Elkrief à BFM TV, a affirmé sur un ton de ressentiment, que « ce qui est certain, c'est que *France 2* fait délibérément le choix de la candidature de Marine puisqu'ils lui ont consacré

13. *Médias, le magazine*, France 5, 19 décembre 2010.

sept émissions le dernier mois¹⁴ », en fonction de la « petite phrase ». La déclaration, qui met en lumière le rôle des médias dans la construction du politique, a été mise en images à travers un dispositif visuel confrontant M. Gollnisch en direct avec des enregistrements d'archive de Marine Le Pen. Encore une fois, même si Bruno Gollnisch est l'interviewé, Marine Le Pen se fait présente. Nous notons qu'avec cette déclaration, M. Gollnisch essaie justement de modifier le rapport de forces politiques par le moyen d'un changement du rapport entre camps politique et médiatique. Nous comprenons qu'il s'agit d'une lutte autour des mots et des images, les enjeux étant ceux de la conquête d'une légitimité et la construction d'un *ethos* à travers les médias.

II. LA POLITISATION DES TERRITOIRES DE LA RÉPUBLIQUE

Pour passer au deuxième temps de notre analyse, nous proposons maintenant de répertorier tous les termes géographiques, juridiques et politiques qui sont énoncés dans le débat sur la prière dans la rue, de manière à comprendre comment ils s'articulent au concept philosophique de « territoire », et les processus politiques qui en découlent (« territorialisation », « déterritorialisation » et « reterritorialisation »). Notre objectif est de mettre en évidence les enjeux sociaux et politiques sous-jacents à la discussion médiatique, autour de la spatialité, voire la géographie du fait religieux, avec pour but de réfléchir à l'usage politique de la question de la prière de rue par Marine Le Pen.

Pour cette analyse, nous associerons trois approches théoriques : sémiotique, philosophique et sociologique. La première concerne les études en communication sur le « travail territorial des médias », c'est-à-dire la manière dont les médias parlent des lieux et des espaces qu'ils contribuent à configurer à travers la construction du sens, participant ainsi de la construction territoriale, envisagée comme opération symbolique, structuration identitaire et élaboration collective. La deuxième approche,

14. « Ruth Elkrief », BFM TV, 13 décembre 2010.

concerne les études philosophiques de Gilles Deleuze et Félix Guattari sur la notion de « territoire », pertinents pour saisir les aspects politiques de cet enjeu, puisqu'ils nous permettent d'analyser le territoire en tant qu'espace non seulement géographique et physique, mais aussi psychologique, mental et spirituel. La troisième approche concerne l'écologie urbaine de l'École de Chicago centrée sur le rapport de la société à l'espace et les processus d'ajustement conflictuels qui les redéfinissent en permanence, avec pour but d'analyser le jeu complexe entre identités et mobilités, fréquentation du semblable et expérience de l'autre. À partir de ces trois cadres théoriques, nous voulons comprendre le territoire comme un objet de dispute entre des acteurs politiques et sociaux qui cherchent à le définir selon leurs intérêts, c'est-à-dire, qui veulent le « territorialiser ».

L'analyse de l'ensemble des déclarations de Marine Le Pen révèle la répétition signifiante de termes venant des domaines géographique, juridique et politique. Nous avons relevé parmi le répertoire géographique les termes « espaces », « rue », « endroits », « zones » ; parmi le répertoire juridique, les énoncés « objet d'occupation illégale », « la liberté religieuse n'autorise pas tout », « la loi de la République doit s'appliquer à toutes les religions », « banale constatation d'une réalité physique et juridique » ; et parmi le répertoire politique, les expressions « perte de notre souveraineté territoriale », « groupes politico-religieux », « ce sont des actes politiques, de visibilité ». De l'imbrication et de la répétition de ces termes surgit le sens produit par la déclaration de Marine Le Pen, à savoir que la prière de rue est une menace non seulement géographique, voire spatiale, mais encore un danger juridique et politique.

En tant que contenus sémantiques et pragmatiques d'énoncés relatifs à une organisation de l'espace, en tant que chaînon sémiotique, ou comme agencement collectif d'énonciation, diraient Deleuze et Guattari, ces énonciations sont en rapport direct avec la distribution même des corps dans l'espace, c'est-à-dire avec l'agencement *machinique* (mot pensé par Deleuze et Guattari) qui exclut les corps religieux de la sphère publique, tout comme de l'école, des hôpitaux, des tribunaux et maintenant

de la rue, de la voie publique. Le régime de signes (agencement d'énonciation) ne désigne pas les corps, il s'agit plutôt d'un rapport de présupposition réciproque. Ensemble, l'agencement d'énonciation et l'agencement *machinique* forment un agencement consolidé d'espace-temps toujours territorial – que nous suggérons être ici les territoires laïcs –, dont le système de pensée sous-jacent est le principe législatif nommé *machine abstraite*, que nous suggérons être ici le régime républicain. Dans cette logique, la prière dans la rue porte la menace d'une déterritorialisation, d'une dénaturation du « territoire » français, parce qu'elle porte en soi une notion critique – l'incapacité de la République laïque à intégrer le fait religieux – qui met en question l'agencement politique du régime républicain et la forme juridique donnée au contenu de la laïcité. En un mot, la prière de rue remet en question tout un système de pensée et de pratiques sociales.

Pour commencer à analyser la dimension politique sous-tendue dans la « petite phrase » de Marine Le Pen, nous noterons trois réactions du personnel politique français. Laurent Wauquiez remarque qu'il ne faut pas « tomber dans le piège de l'angélisme, parce qu'il y a des gens qui sont là pour tester la République¹⁵ » ; Luc Ferry, pour sa part, juge vrai « qu'un nombre d'imams fanatiques instrumentalisent les croyants pour faire en sorte que la religion sorte dans la rue¹⁶ » ; et Claude Reichman d'argumenter « que s'il suffit cinq fois par jour de se tourner vers La Mecque, la prière de rue est une provocation¹⁷ ».

Ces énoncés dessinent la menace politique de déterritorialisation qui est censée être vécue par les territoires de la République, c'est-à-dire la menace de sortie d'un territoire laïc, qui capte et code les flux qui le traversent – comme l'expression religieuse –, avec le potentiel d'entraîner un changement de fonction et de sens : l'espace public pouvant être aussi religieux. La déterritorialisation est ici ressentie comme un danger politique imminent,

15. *Ce soir ou jamais* : « Revue de presse 2010 », France 3, 13 décembre 2010.

16. « Ferry-Julliard », LCI, 17 décembre 2010.

17. *Choisissez votre camp*, LCI, 5 avril 2011.

voire un projet de l'ennemi, parce qu'elle peut libérer un contenu – la laïcité – de ses codes, formes, fonctions et significations, incarnés par les lois, les valeurs et les mœurs républicaines. L'ennemi est ainsi désigné comme « fanatique » et son geste devient une « provocation » politique : investir, occuper le lieu public, avec pour but de « tester la République ».

Il est intéressant de souligner que, selon Deleuze et Guattari, un territoire porte toujours des vecteurs, des coefficients de déterritorialisation, des lignes de fuite, qui le travaillent depuis le dedans¹⁸ et l'ouvrent, à un certain moment, sur d'autres agencements qui l'entraînent, comme dans notre cas, dans l'agencement religieux. Nous pouvons donc suggérer que la ligne de fuite est ici la limite entre les sphères publique et privée. Si, comme tout agencement, celui de la République est dans un rapport final avec sa limite – la religion –, nous pourrions nous demander si la prière de rue musulmane en France est constituante de l'agencement républicain, ou si elle constitue une manifestation religieuse déterritorialisée parce que détournée d'un lieu (Afrique, Moyen-Orient) mais pas de sa fonction (un rituel, une croyance) ; d'où son caractère gênant.

La déclaration d'un jeune musulman anonyme (« On est né ici, on n'est pas une occupation et on bouge pas !¹⁹ ») semble bien répondre à cette question : s'il y a un ennemi, il vient de l'intérieur, littéralement, et donc il n'y a pas lieu de parler d'occupation. « Signe d'un moment de crise identitaire dans lequel on se comprend par ce qu'on est pas²⁰ », comme le veut l'économiste Daniel Cohen ? Peut-être. En tout cas, nous comprenons que la prière de rue est une ligne de fuite qui porte un potentiel subversif de l'ordre sociopolitique. Comme le suggère l'écrivaine Corinne Maier : « Que penser de l'occupation de l'Assemblée par des gens qui sont tous blancs, blonds, hommes, d'âges mûrs ?²¹ »

18. Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Mille plateaux*, Paris, Minuit, 1980, p. 635.

19. *Ce soir ou jamais* : « Revue de presse 2010 », France 3, 13 décembre 2010.

20. *Ibid.*

21. *Ce soir ou jamais*, France 3, 15 décembre 2010.

Passons maintenant à la perspective géographique soulevée par Marine Le Pen et bien développée dans les commentaires des spécialistes et des invités de programmes télévisés.

Le président de la République française Nicolas Sarkozy affirme qu'il « faut lutter contre l'islam de cave pour avoir un islam de mosquée républicaine²² » ; Luc Ferry et Christian Jacob se mettent d'accord sur le fait que « la religion est une affaire privée et que la sphère religieuse ne doit pas déborder, voire inquiéter la sphère publique²³ » ; et enfin Alain-Gérard Slama affirme que le « lieu de culte de l'islam, c'est le tapis, et ça se met chez soi aussi²⁴ ».

Face à la menace de déterritorialisation, nous voyons à travers ces énoncés une stratégie rhétorique au service du politique, voulant recadrer et coder la visibilité religieuse dans l'arène publique. Une stratégie, donc, de reterritorialisation, c'est-à-dire une tentative de refaire le territoire autrement, où les espaces laïcs de la République retrouveraient des frontières déjà modifiées par l'expression de la prière dans la rue et le débat médiatique qui s'en est suivi. Nous observons, à travers ces énoncés, que la nécessité de créer plus de « lieux de culte » pour renforcer « l'islam de mosquée » est une argumentation en quête d'un nouveau territoire pour un élément préalablement déterritorialisé : la prière publique. Il s'agit donc de re-territorialiser le fait religieux dans des lieux de culte, d'éviter l'islam « de cave » ou « de rue » qui ne peuvent pas être contrôlés, et enfin de rétablir les frontières entre les sphères religieuse et publique, donc de délimiter les frontières de la République.

L'analyse des relations humaines en termes d'espaces et de distances matériels, qui les déterminent comme le propose Robert Ezra Park, révèle ici des mécanismes complexes de filtrage, de sélection et de regroupement²⁵. Nous notons que la proximité

22. « Interview de Julien Arnaud », LCI, 16 décembre 2010.

23. « Ferry-Julliard », LCI, 17 décembre 2010.

24. *Politiques*, France 24, 23 décembre 2010.

25. Robert Ezra Park, *La ville phénomène naturel*, in Yves Grafmeyer et Isaac Joseph, *L'École de Chicago : naissance de l'écologie urbaine*, Armand Colin, Paris, 1979, p. 188.

physique avec l'Autre musulman renforce la distance sociale des citoyens français, comme le montre aussi les réactions de musulmans que se disent « pas contents de prier dans les petites mosquées » et moins encore dans la rue parce que « c'est sale et il y a du bruit²⁶ ».

L'analyse des images de la prière de rue qui ont illustré tous les reportages étudiés dans ce travail relèvent deux idées principales : « On ne se sent plus dans son quartier » et « La situation n'est pas nouvelle ». Cette séquence d'un reportage de TF1 est assez illustrative. La question proposée : « Les prières de rue : est-ce un phénomène nouveau ? », est illustrée par une première image dont le plan général inscrit les sujets dans un environnement qui permet de situer l'action dans l'espace et dans le temps, et dont la prise de vue en plongée valorise le nombre de pratiquants. Pendant que la deuxième image de la séquence s'affiche, la journaliste affirme que « la réponse est sur ces archives ». Puis, le passage au plan suivant nous amène à la troisième image, similaire à la première, mais visiblement plus ancienne, ce qui est confirmé par la voix *off* de la journaliste : « Il y a 26 ans dans le même quartier de Marseille, nous avons tourné la même séquence. » Dans cette dernière image, la prise de vue en plongée crée une impression de vertige spatial : notre regard plonge sur le dos des pratiquants qui se perdent dans l'horizon.

Alors que l'utilisation de ce « nous » personnalise le discours et le rend plus proche du téléspectateur, devenu complice, la première image devient une image déjà vue, une image symptôme qui, selon Patrick Charaudeau, « renvoie à d'autres images, soit par analogie formelle, soit par discours verbal interposé²⁷ », portant ainsi une forte charge sémantique. Avec des phrases courtes et une démonstration qui se veut efficace, la voix *off* dit et affirme des faits plus qu'elle n'apporte d'explications. À travers le montage de ces enregistrements diachroniques se construit

26. *C à dire*, France 5, 17 février 2011.

27. Patrick Charaudeau, *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, Bruxelles, De Boeck/INA, coll. « Médias recherches », 2011, p. 213.

un lien historique, mais pas de rapport causal. L'idée d'une pratique musulmane ostensible en France est un message créé symboliquement et discursivement par le reportage qui présente la prière non pas comme une frontière, mais plutôt comme un lien entre les espaces de la République à travers le temps. Si la prière dans la rue brouille les frontières entre les sphères publiques de la République et les espaces privés du « temple », entre le proche et le lointain, entre le « nous » et l'Autre, alors, semble nous dire le reportage, la sensation d'être un étranger dans sa propre ville commence à devenir familière. Les textes visuels et discursifs banalisent ici le territoire, le font aller de soi.

À ce propos, nous pouvons suggérer que la matérialité discursive et visuelle de ces reportages – le contenu discursif et les dispositifs selon lesquels ils s'organisent – permet d'accéder aux dimensions spatiale, sociale et politique de l'espace. D'après le principe de circularité spatio-communicationnelle proposé par Jacques Noyer et Bruno Raoul, nous comprenons que « dans et par les contenus qu'ils produisent, ces images entretiennent un rapport (pragmatique, affectif, historique, fantasmé) aux lieux dont ils parlent et façonnent ainsi un certain sens de ces mêmes lieux²⁸ ». La charge affective de ces images est justement celle qui est instrumentalisée politiquement par Marine Le Pen. Ces messages visuels façonnent un certain imaginaire géographique des territoires de la République qui peut être compris d'après Noyer et Raoul comme « la capacité de l'homme [...] à borner culturellement et psychologiquement l'espace²⁹ ».

Renforçant la logique juridique bien exploitée par Marine Le Pen, nous voyons, dans le débat autour de la « petite phrase », Nicolas Sarkozy dire que la « République ne peut pas accepter qu'une religion investisse l'espace public sans son autorisation³⁰ », Alain Jakubowicz souligner que « les processions

28. Jacques Noyer et Bruno Raoul, « Le "travail territorial" des médias », *Études de Communication : Images de territoires et « travail territorial » des médias*, n° 37, Université Charles-de-Gaulle, Lille 3, 2011, p. 33.

29. *Id.*, p. 27.

30. TF1, 7 janvier 2011.

sont des manifestations autorisées, déclarées en préfecture », signalant donc une nuance juridique qui est « tout à fait essentielle par rapport à l'occupation sauvage³¹ », ou encore Jacques Myard, député maire de Maisons-Laffitte (droite populaire) résumer leurs points de vues avec cette affirmation : « C'est une question d'ordre public au sens noble du terme », concernant « l'ensemble des lois fondamentales de la République qui fait qu'on a un corpus du vivre ensemble ».

Si nous suivons la thèse de Yves Grafmeyer et Isaac Joseph, selon laquelle « une théorie de la structure urbaine doit viser les lois par lesquelles différents contenus sociaux sont exprimés à travers les processus énoncés³² », nous pouvons suggérer que la tension sociale gérée par la prière de rue s'exprime, dans les énoncés analysés, par des termes juridiques tels que « autorisation », « déclaration en préfecture », « nuance juridique », « ordre public ». Robert E. Park renforce ce propos quand il affirme que la ville n'est pas seulement un ordre politique, mais aussi moral, dans laquelle « l'idée que nous nous faisons de nous-mêmes a pour limite celle que chaque individu, dans le même monde circonscrit de la communication, se fait de lui-même et des autres. [...] La communication élabore un tissu de coutumes et d'attentes mutuelles qui lie les unes aux autres des entités diverses³³ ». À ce propos, Georges Molinié souligne que la dimension proprement éthique (morale) de l'activité sémiotique des langages repose sur le fait que « le ressentir s'enclenche forcément dans une *praxis* du bien et du mal que l'on vit et/ou que l'on fait vivre dans l'interrelation, comme dialectique élémentaire de la position, c'est-à-dire de l'intérêt³⁴ ».

31. *Ce soir ou jamais*, France 3, 15 décembre 2010.

32. Robert Ezra Park, « La communauté urbaine. Un modèle spatial et un ordre moral », in Yves Grafmeyer et Isaac Joseph, *L'École de Chicago : naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Armand Colin, 1979, p. 210.

33. *Id.*, p. 202.

34. Georges Molinié, « Les choses sont pathétiques », in Michel Rinn, *Émotions et discours, L'usage des passions dans la langue*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Interférences), 2008, p. 62.

Considérant le territoire, à la suite de Deleuze et Guattari, comme un espace investi de qualités expressives, de signatures³⁵ – comme celle de la République laïque –, et marqué par l'exercice d'une autorité, force naturelle ou juridiction définissant une territorialité³⁶, nous comprenons à travers ces énoncés que cette signature est rendue exercitive à travers les lois contre l'expression, la visibilité religieuse dans la sphère publique. La signature républicaine, expressive, est première par rapport au possessif, c'est-à-dire qu'elle est « la marque qui constitue un domaine, une demeure³⁷ ». Ici, le pouvoir juridique détermine les valeurs autour des notions de propriété et de conduite morale pour la réaffirmation d'une sphère publique neutralisée. Néanmoins, comme nous le voyons ici à travers le travail territorial des médias, « la conception hermétique entre ces deux espaces est construction idéologique et n'a plus grande prise sur la réalité », ainsi que l'affirme Claudine Moïse³⁸.

Dans un portrait qui illustre bien notre problématique, Grafmeyer et Joseph décrivent comment notre savoir politique et notre bon sens n'arrivent « plus à suivre les changements réels qui apparaissent dans notre vie courante » et en observent la conséquence : « un public avec le sentiment d'aller à la dérive et des actes législatifs qui se multiplient alors que le contrôle réel, toujours selon le sentiment public, s'affaiblirait. » Dans notre analyse, ce changement réel est incarné par la place et la visibilité croissante du fait religieux, le sentiment d'aller à la dérive est celui exploité par Marine Le Pen, et les actes législatifs sont les lois sur le foulard à l'école et le voile intégral sur la voie publique.

35. Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Mille plateaux. Capitalisme et schizophrénie 2*, Paris, Minuit, 1980, p. 386, 388 et 389.

36. *Id.*, *Kafka : Pour une Littérature Mineure*, Paris, Minuit, 1975, p. 67 ; *Qu'est-ce que la Philosophie ?*, Paris, Minuit, 1991, p. 87.

37. *Id.*, *Mille plateaux*. Paris, Minuit, 1980, p. 389.

38. Claudine Moïse, « Espace public et fonction de l'insulte dans la violence verbale », in Dominique Lagorgette (éd.), *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications (linguistique, littérature, histoire, droit)*, Chambéry, Université de Savoie, p. 203.

BIBLIOGRAPHIE

- BUTLER Judith, *Le pouvoir des mots. Discours de haine et politique du performatif*, traduction par Charlotte Nordmann, Paris, Éditions Amsterdam, 2004.
- CHARAUDEAU Patrick, *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, Bruxelles, De Boeck-Ina, coll. « Médias recherches » 2011.
- *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert, 2005.
- « La pathémisation à la télévision comme stratégie d'authenticité », in *Les émotions dans les interactions*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2000.
- *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris, Nathan-Ina, 1997.
- DELEUZE Gilles et GUATTARI Félix, *Qu'est-ce que la Philosophie ?*, Paris, Éditions de Minuit, 1991.
- *Mille plateaux*, Paris, Minuit, 1980.
- *Kafka : Pour une Littérature Mineure*, Paris, Minuit, 1975.
- DUCCINI Hélène, *La télévision et ses mises en scène*, Paris, Armand Colin, 2011.
- GRAFMEYER Yves et JOSEPH Isaac, « Présentation : La ville-laboratoire et le milieu urbain », in *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, éd. du Champ Urbain, 1979.
- LECERCLE Jean-Jacques, *La violence du langage*, Paris, PUF, 1996.
- KRIEG-PLANQUE Alice, « Les "petites phrases" : un objet pour l'analyse des discours politiques et médiatiques », *Communication et Langages* n° 168 (Les "petites phrases" en politique), juin 2011.
- KRIEG-PLANQUE Alice et Ollivier-Yaniv Caroline, « Poser les "petites phrases" comme objet d'étude », *Communication et Langages*, n° 168 (Les « petites phrases » en politique), juin 2011.
- MOÏSE Claudine, « Espace public et fonction de l'insulte dans la violence verbale », in Lagorgette Dominique (éd.), *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications (linguistique, littérature, histoire, droit)*, Chambéry, Université de Savoie, 2009.
- « Analyse de la violence verbale : quelques principes méthodologiques », in *Actes des XXVI^e Journées d'étude sur la parole* (Dinard, 12-16 juin 2006), 2006.

- MOLINIÉ Georges, « Les choses sont pathétiques », in Rinn Michel, *Émotions et discours. L'usage des passions dans la langue*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (Interférences), 2008.
- NOYER Jacques et RAOUL Bruno, « Le “travail territorial” des médias », *Études de Communication : Images de territoires et « travail territorial » des médias*, n° 37, Université Charles-de-Gaulle, Lille 3, 2011.
- PARK Robert Ezra, « La communauté urbaine. Un modèle spatial et un ordre moral », in Grafmeyer Yves et Joseph Isaac, *L'École de Chicago : naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Armand Colin, 1979, p. 206 sq.
- « La ville, phénomène naturel », in Grafmeyer Yves et Joseph Isaac, *L'École de Chicago : naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Armand Colin, 1979, p. 188 sq.
- SEMPRINI Andrea, *Le multiculturalisme*, Paris, PUF, 1997, p. 109.
- SIMMEL Georg, « Digressions sur l'étranger », in Grafmeyer Yves et Joseph Isaac, *L'École de Chicago : naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Armand Colin, 1979, p. 53 sq.

Table des matières

Introduction. Les raisons de la prière	5
---	----------

I. NATIONS ET PEUPLES EN PRIÈRES

I. Entre prière sacrée et recueillement profane, la <i>mimèsis</i> à l'œuvre dans les cérémonies d'obsèques nationales par <i>Stéphane Dufour</i>	15
II. Prières de guerre par <i>Frédéric Lambert</i>	33
III. Communauté de deuil : enjeux sociaux et politiques des représentations médiatiques de la prière et du recueillement dans la presse française, au lendemain du 11 septembre 2001 par <i>Christelle Crumière</i>	59
IV. Prier pour la révolution : le rôle politique de la prière dans le récit de la révolution de janvier 2011 en Égypte par <i>Dima Saber et Walid el-Houri</i>	79

II. LES VISIBILITÉS PUBLIQUES DE LA PRIÈRE

I. La politisation des espaces dans les territoires laïcs de la République française par <i>Camila Arêas</i>	95
II. Les prières de rue saisies par le droit public par <i>Charlotte Denizeau</i>	115
III. Les représentations médiatiques de la prière et du recueillement par <i>Agnès Granchet</i>	137

III. POLITIQUE ET COMMUNICATION DE LA PRIÈRE ET DU RECUEILLEMENT

- I. Prière pour la Suisse : ce qui fait marcher,
ou le religieux entre force et violence**
par *Philippe Gonzalez* 155
- II. Le rôle politique de la prière et sa médiatisation
au Sénégal**
par *Ibrahima Sarr* 187
- III. Parler politique du religieux et discours religieux
du politique au Sénégal : quand les frontières
communicationnelles se brouillent**
par *Patrice Correa* 203
- IV. Prière et recueillement des hommes politiques
lors du pèlerinage aux reliques de sainte Parascève
à Iasi (Roumanie)**
par *Felicia Dumas* 225
- V. Croyance, ferveur et prière en Amérique Latine**
par *Alicia Entel* 241

IV. ARTS ET POLITIQUE, ESTHÉTIQUE DE LA PRIÈRE

- I. La prière musulmane au désert : à propos d'un tableau
de Gustave Guillaumet**
par *Marie Gautheron* 255
- II. Communiquer la prière par l'image du corps :
« Neuf manières de prier de saint Dominique »**
par *David Douyère* 279
- III. La danse des derviches tourneurs :
entre laïcité symbolique et culture mystique**
par *Alberto Fabio Ambrosio* 297

V. LES REPRÉSENTATIONS MÉDIATIQUES
DE LA PRIÈRE

I. « Ne regardez pas la caméra. Priez ! »
par *Gaspard Salatko* 315

II. Images électroniques pour la prière : sémiotique
et archéologie du site « Notre Dame du Web »
par *Andrea Catellani* 331

III. Représentations médiatiques de la prière
dans la vie monastique
par *Marc Lits* 347

IV. Les gestes de la prière dans la publicité
et les arts plastiques : stéréotypes et innovations
par *Jérôme Cottin* 359

MARCEL MAUSS – LA PRIÈRE

La prière de Marcel Mauss : présentation
par *Frédéric Lambert* 383

LIVRE I DE LA PRIÈRE

Chapitre I 391

Chapitre II 400

Chapitre III 433

Liste des auteurs 447

Remerciements 455